Quarante-cinquième année, N° 299. Le numéro : 10 centimes Jeudi 23 décembre 1948.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	19.—	10.50	6.—
Avec Bulletin officiel	25.50	14.—	7.75

ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	10 cts	le mm.
Suisse	13 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames : Canton	22 »	»
» » Suisse	27 »	»
Mortuaires	16 »	»

Pas fier pour un sou

Au cours d'un nombre incalculable de mois, les magistrats valaisans et ceux d'autres cantons ont été de la part de M. Léon Nicole et de la *Voix Ouvrière* l'objet des imputations les plus outrageantes : mauvaise foi, participation morale aux faux affidavits, aux fausses domiciliations et aux bénéfices probables de ces deux lamentables affaires, enfin tout ce que le Code contient de délits plus ou moins infamants.

Tout cela s'est effondré lamentablement, et il nous appartiendrait à nous de qualifier de *canailles* ceux qui ont eu recours à ces pitoyables moyens de polémique.

Nous ne l'avons pas fait, par un sentiment peut-être excessif du respect de l'adversaire et sachant d'avance que tout cela tournerait à la confusion de l'organe du Parti du travail. Mais M. Léon Nicole, le président quelque peu *in partibus* de ce dernier, au mépris de toutes les convenances, qualifie MM. Béguin de la *Gazette de Lausanne*, Junod de la *Tribune de Genève* et nous-même de ce mot de *canaille* qui convient si bien à son entourage.

Facilement, il voudrait faire accroire à ses moutons enragés que nous méditons sur le moyen de le faire exécuter en violant toutes les lois humaines et inhumaines.

Tout cela, c'est de la galerie.

On n'arrive pas à renflouer un ballon troué et dégonflé en jetant du lest qui est représenté ici par un gros mot et une injure.

C'est là une fuite piteuse.

Le fait auquel M. Léon Nicole doit répondre et auquel il ne répond pas est celui-ci entre autres : oui ou non la *Voix Ouvrière* a-t-elle touché pendant plus d'une année un subside de quelque douze mille francs par mois de l'escroc Marcel Bloch et, oui ou non, celui-ci a-t-il à un moment donné fait partie du Conseil d'administration de l'imprimerie socialo-communiste ?

Allons, un peu de courage à la poche et que M. Nicole nous donne à ce sujet des précisions sans fiction de comptabilité et autres.

Quand on s'est montré un hurleur de première classe pour les fautes privées de fonctionnaires valaisans, il ne doit pourtant pas en coûter beaucoup, même avec la bouche pleine, d'étaler dans les colonnes de la *Voix Ouvrière* des faits qui sont déjà devenus de notoriété publique.

Il n'y a pas même besoin de relever le collet de son pardessus pour autant.

Tout ergotage et toute dérobade à ce sujet paraîtront au grand public comme des subtilités.

Passons la parole à M. Edgar Junod de la *Tribune de Genève* qui a été tout particulièrement pris à partie :

« Non. La raison véritable du débordement verbal du leader communiste genevois est tout autre. Il n'a pas trouvé à son goût que nous juxtaposions samedi les deux entrefilets parus les 16 et 18 décembre dans la « Voix Ouvrière », entrefilets qui mettaient en cause Me Antoine Hafner, défenseur de Marc Bloch. Ce rapprochement qui démontrait aux lecteurs, même les plus naïfs, le sérieux avec lequel M. Nicole renseigne son public, lui a coupé la digestion. Et il a vomi sa bile contre nous, qui n'avons jamais mélangé l'Affaire de la Maritime S. A. avec les affaires du parti suisse du travail. M. Nicole cherche, comme on dit, à noyer le poisson. Mais gare aux arêtes ! Car les explications qu'il se targue d'avoir fournies sur l'affaire de la Maritime dans la « Voix ouvrière » du 14 décembre semblent n'avoir pas convaincu tout le monde.

« Le Peuple » de vendredi dernier écrivait, en effet, à propos de la brochure de M. F. Graisier, que les lecteurs de cette brochure « eussent été intéressés par l'activité du sieur Bloch à la rue du Pré-Jérôme autrement que par ce qu'en dit Nicole dans la « Voix Ouvrière ». Serait-ce que les rédacteurs du « Peuple » soient, eux aussi, des ennemis de la classe travailleuse suisse ? M. Nicole les met-il dans le même tonneau que les Canailles et Cie ? »

La vérité toute crue ou toute nue, c'est que M. Léon Nicole, voulant ménager l'avenir, ne veut pas faire de peine à son ami Bloch, et Bloch ne veut pas faire de peine à son ami Nicole.

De là ces réticences, de la part du directeur de la *Voix Ouvrière* qui ne sont pourtant ni dans sa nature ni dans son style.

Ce qui confond l'imagination, c'est cette manie qu'ont les rédacteurs et les correspondants du journal communiste de voir dans tout délit un caractère politique.

Chez les Bourgeois, tout est pourri jusqu'à la moelle des os.

Chez les adhérents du Parti du travail, c'est le firmament par une belle journée d'août.

Or, si, au pis aller, on peut encore admettre que M. Nicole et ses satellites poursuivent par tous les moyens, même les plus violents, le triomphe de leurs opinions, il est inadmissible que cette propagande se fasse par les injures et les plus basses calomnies.

On jurerait parfois qu'ils se suggestionnent entre eux et qu'une voix d'en haut ou d'en bas leur enjoint de remplacer les arguments par les gros mots.

Mais qu'arrive-t-il ?

C'est qu'ils en sont souvent les victimes.

Ainsi, c'est le cas aujourd'hui.

L'affaire de la Maritime Suisse et de Marc Bloch devrait apprendre à M. Léon Nicole et à ses amis à s'abstenir de généraliser des accusations.

Eux, tout particulièrement, se sentent blessés par ce procédé, d'autant plus que pour le moment, ils ne sont pas encore blanchis du sérum que Bloch a inoculé à la *Voix Ouvrière* sous la forme de pièces d'argent sonnantes et trébuchantes.

Ch. Saint-Maurice.

Le travail à domicile

—o—

(Rapport au Conseil national de M. le député Paul de Courten sur le projet d'arrêté tendant à encourager le travail à domicile)

—o—

Monsieur le président et messieurs,

La Confédération ne réglemente pas seulement les conditions de travail à domicile ; elle se préoccupe encore d'encourager ce travail, et cela, depuis le dépôt de la motion Baumberger en 1924, laquelle tendait à relever le niveau d'existence des populations montagnardes.

A cet effet, une subvention de 120,000 à 150,000 francs est régulièrement inscrite au budget à partir de l'année 1933.

Dans le but de donner à ces crédits une base légale, le Département de l'Economie publique soumit en 1932 au Conseil fédéral un projet d'arrêté ; celui-ci n'eut pas de suite, le Conseil fédéral estimant qu'il fallait attendre les résultats de l'expérience avant de faire œuvre législative durable.

En mai 1944, le conseiller national Troillet interpellait le Conseil fédéral pour le prier de bien vouloir poursuivre ses études.

Le présent message touche à deux problèmes distincts, ayant chacun des éléments et des solutions qui leur sont propres, bien que se reliant sur le plan des résultats pratiques : le problème du travail à domicile et celui de l'aide aux populations de la montagne. Il faut se garder dès lors de les confondre, afin de ne pas s'arrêter à des solutions partielles et limitées.

Est considérée comme travail à domicile, d'après la loi de 1940, toute activité artisanale et industrielle exercée par une personne dans son logement et dans un local de son choix pour le compte d'un employeur et contre salaire.

Dans le présent projet, la notion de travail à domicile s'étend même à la fabrication d'objets destinés à couvrir les propres besoins de la famille et à la production des matières premières nécessaires, (par exemple le lin, le chanvre, la laine) ; elle s'étend encore aux travaux effectués par des groupes d'ouvriers dans des ateliers communs mis à leur disposition par des entreprises industrielles.

Pour certaines couches de la population, le travail à domicile est une nécessité. Il apparaît pour beaucoup de personnes à peu près comme le seul moyen de s'assurer une subsistance convenable. Or, la condition fondamentale d'un ordre social prospère et humain exige que l'ensemble des citoyens puissent vivre et travailler normalement.

Dans les régions de montagne, les retentissements sociaux et politiques se manifestent sur un autre plan encore. L'absence de travail rentable produit un dépeuplement progressif des campagnes au profit des agglomérations urbaines.

Ces phénomènes amènent une rupture de l'équilibre nécessaire entre la ville et la campagne, entre l'agriculture et l'industrie avec un affaiblissement parallèle de la santé morale et physique de la population. Un peuple qui rompt ses liens avec la terre s'expose aux pires hasards. Encourager le travail à domicile est donc spécialement apparu comme une nécessité pour lutter contre l'exode agricole et plus précisément pour soutenir les efforts du montagnard en vue de l'amélioration de son sort, de façon à atténuer une différence trop marquée entre le progrès social des villes et celui des villages de montagne.

Lorsqu'une petite propriété combinée avec un travail accessoire lui assure des moyens d'existence suffisants, le montagnard acquiert des habitudes de prévoyance, d'ordre, de discipline et de courage qui en font une des sources de vie les plus riches de notre peuple.

Nous trouvons que dans le passé, les villages les plus reculés avaient leurs forges, leurs clouteries, leurs fonderies et autres petits ateliers. Ces travaux nous ont valu une main-d'œuvre des plus habiles et ils ont prouvé que les gens retirés dans la solitude des montagnes, consacrant leurs loisirs à telle ou telle entreprise, atteignent la perfection même dans divers métiers.

Il y a lieu d'intervenir et il convient actuellement pour le montagnard de tirer de conditions médiocres un excellent parti et de rechercher dans une tradition artisanale certaine le départ vers des techniques plus modernes, voire vers de petites industries villageoises telles que les fabriques de drap de Truns et de Bagnes.

Dans quel sens les pouvoirs publics doivent-ils agir ?

Disons d'emblée que les intéressés eux-mêmes demandent à l'Etat un concours qui ne rappelle pas l'aumône, mais qui garantisse à leurs familles des possibilités d'existence. C'est sous cet apect que toute l'action doit être réalisée et c'est la fière réponse qui fut donnée par M. le révérend Prieur Siggen au nom des communes du Lötschental où nous avions siégé. L'aumône restera par contre réservée aux vieillards, aux malades et aux infirmes dans la détresse et nous les aiderons par des secours appropriés.

L'arrêté prévoit des mesures générales et des subventions, tout en réservant une aide plus étendue, laquelle rentre dans la création de possibilités de travail.

Les subventions seront versées à fonds perdu ou sous forme de prêts ; elles pourront être octroyées, non seulement aux institutions d'utilité publique en vue de favoriser la formation professionnelle, mais encore à des entreprises industrielles privées pour l'organisation de cours et l'achat d'instruments de travail.

En résumé, il faudra adapter le travail à domicile aux exigences techniques modernes, même prévoir le travail en série : ce qui exige des études et des recherches, car la technique n'est pas au bout de ses ressources.

Quant aux grandes industries, elles pourront fonder des filiales afin d'éviter l'extension inhumaine des usines. En ce faisant, elles s'inspireront à leur tour des conceptions modernes de notre défense nationale. La société « Scintilla » a fait des essais à St-Nicolas et à Stalden tandis que d'autres expériences ont été tentées à Vollèges grâce à l'initiative de nos collègues de Coulon et Moulin. Nous savons que d'autres essais seront tentés.

C'est un fait reconnu à l'heure actuelle que la petite exploitation résiste mieux aux fluctuations des crises économiques, sans compter qu'en temps de crise, il sera toujours plus facile dans le cas de petites exploitations décentralisées, de donner aux ouvriers atteints par la dépression économique, le soutien d'un milieu campagnard par lequel l'individu pourra se procurer lui-même la satisfaction de ses besoins élémentaires.

Au point de vue politique, nous n'hésitons pas à affirmer que la décentralisation industrielle est dans la ligne de conduite la plus pure de nos constantes nationales. Le fédéralisme ne doit pas se restreindre au plan culturel et politique ; il doit s'appliquer avec la même urgence au domaine industriel et économique.

Notre législation fédérale récente nous fournit les bases juridiques nécessaires pour procéder à des réalisations utiles dans le domaine de la décentralisation industrielle. Ce serait la meilleure application que nous pourrions faire des articles économiques de la Constitution fédérale.

Les moyens pratiques de réalisation doivent être étudiés pour eux-mêmes avec attention et ampleur de vue. Nous citons en passant des mesures de dégrèvement fiscal progressif en faveur des petites et moyennes exploitations ; des tarifs ferroviaires adaptés, des faveurs accordées aux industries qui entreraient résolument dans la voie de la décentralisation ; enfin la revision des conventions de vente et d'achat de l'électricité.

En tout état de cause, la marche vers la décentralisation doit être lente pour ne pas provoquer des crises économiques de sous-production et de hausse exagérée des prix, pour permettre aussi à l'homme de s'adapter à cet état de chose. Il appartient à l'Etat de prévoir et de diriger cette évolution à longue échéance et de prendre les mesures générales appropriées.

L'Etat devra se garder, en intervenant, de nuire aux qualités si profodondes de la personnalité du montagnard ; il veillera dans son action à ne pas porter atteinte aux autres activités économiques du pays ; il sauvegardera spécialement les intérêts légitimes des classes laborieuses de la plaine ; il s'efforcera d'assurer des salaires équitables et suffisants pour la vie des familles.

La Commission unanime est donc convaincue de la nécessité de l'encouragement du travail à domicile. Mais tout en sachant que l'Etat doit économiser et amortir ses dettes, cette même Commission pense que devant l'impérieuse nécessité de sauver la vie économique des populations visées par l'arrêté, la somme de Fr. 150,000.— même de 200,000.— est nettement insuffisante. Un système trop étatiste et pas assez social a souvent fait aider par le mécanisme des subventions ceux qui n'avaient pas toujours besoin d'aide : il faut intervenir plus largement en faveur des plus besogneux et qui tiennent les plus hautes vallées.

C'est pourquoi la Commission prie instamment le Conseil fédéral d'élever le montant de cette subvention dans une proportion digne du problème à résoudre, qui est d'un caractère éminemment social, économique et national.

De jour en jour

Intervention Reynaud à la Chambre française - Après les entretiens Sforza-Schuman - Un compromis en Chine ?

Le débat financier se poursuit à l'**Assemblée nationale française.**

La pièce de résistance de la séance de mardi a été l'intervention de M. **Paul Reynaud,** ancien président du Conseil, que l'on applaudissait dimanche à Martigny.

L'orateur a souligné que le problème essentiel pour la France est de pouvoir faire face à la situation qui sera créée par la fin du plan Marshall.

Puis M. Paul Reynaud exhorte les Français « à ne pas s'endormir derrière le plan Marshall comme ils s'étaient endormis derrière la ligne Maginot. » Il signale en passant que « les bénéficiaires du plan Marshall sont tous prêts à exporter et à se sauver au détriment des voisins. »

En ce qui concerne les recettes budgétaires, on semble penser uniquement à l'impôt. Or, l'épargne française n'est pas morte. Mais comment le gouvernement pourrait-il inspirer une confiance qu'il n'éprouve pas lui-même ? Il nous faut d'abord une monnaie. D'autre part, produire est pour la France une condition « sine qua non » de son relèvement. Il faut dire la vérité : les Français ne peuvent pas à la fois retrouver leur niveau de vie, exporter, reconstruire et se reposer deux jours par semaine.

Et M. Paul Reynaud conclut :

L'Assemblée devra, le moment venu, prendre ses responsabilités et adopter la seule politique admissible. Elle le devra si, comme je le crois, elle en est capable. Sinon le régime devra passer la main.

L'exposé de M. Reynaud a dominé l'Assemblée qu'une attention soutenue rendit totalement silencieuse.

Toutefois, dit le correspondant de la « Suisse », sur le plan politique, bien plus que les vues de l'ancien président du Conseil, les habitués des couloirs ont retenu qu'il était disposé à voter les projets du gouvernement. En raison de l'influence qu'exerce M. Reynaud, il y a là un appui important pour M. Queuille...

...Au cours de la discussion, M. Jean Biondi, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, avait été amené à préciser que, depuis le début de 1947, 90,000 agents de l'Etat ont été licenciés, que 17.000 sont en cours de licenciement depuis septembre, et que 20,000 autres seraient licenciés courant janvier...

* * *

A Cannes, la seconde et dernière entrevue entre le ministre des affaires étrangères d'Italie, le comte **Sforza,** et son collègue français, M. **Robert Schuman** — entrevue qui a duré deux heudes et quart — a porté sur des questions internationales tandis que la première avait été consacrée aux problèmes franco-italiens. (Union douanière, etc.).

Les deux ministres se sont déclarés très satis-

faits de leur conversation et ont insisté sur la franchise absolue avec laquelle les points de vue avaient été exposés de part et d'autre...

...Il semble que d'ici le mois d'avril, c'est-à-dire avant la réunion de l'Assemblée des Nations Unies qui doit être saisie de la question des colonies italiennes, l'activité diplomatique française s'exercera dans le sens d'une solution de compromis comportant la mise sous tutelle britannique de la Cyrénaïque et de la mise sous tutelle française du Fezzan, mais assurant à l'Italie la gestion de la région la plus importante : la Tripolitaine. En Erythrée, il paraît difficile d'éviter que la région d'Assab ne soit perdue pour l'Italie, mais en ce qui concerne la région de Massaoua, le comte Sforza a vigoureusement défendu la thèse italienne et fourni des arguments qui semblent convaincants.

Au sujet de la Fédération européenne, la délégation italienne a clairement fait comprendre le désir de l'Italie d'y participer le plus tôt possible. En revanche, il ne semble pas qu'elle veuille prendre part immédiatement au pacte Atlantique. En tout cas, c'est là un point sur lequel les explications données à l'issue de la conférence se sont avérées les plus réservées...

...L'entrevue de Cannes a tendu, en somme, à pousser dans toute la mesure du possible la collaboration franco-italienne, en attendant que la coopération européenne devienne réalisable. Les expériences que pourront faire les deux pays, la pratique même de la collaboration qu'ils pourront acquérir, pourront servir à la mise sur pied d'une organisation économique plus vaste, à l'échelle de l'Europe occidentale...

* * *

En **Chine**, M. Sun-Fo, petit-fils de Sun-Yat-Sen, fondateur de la République et du « Kuomintang », a donc formé le nouveau Cabinet.

Et il a aussitôt annoncé que son gouvernement est prêt à entamer des pourparlers de paix avec les communistes, à la condition, bien sûr, que la paix soit honorable.

Cette déclaration du nouveau président du Conseil est considérée en général comme un premier pas vers un compromis entre le Kuomintang et les communistes. Il est impossible pour l'instant de prévoir si cette démarche entraînera la démission de Tchiang-Kaï-Chek, mais comme les communistes ont déclaré plusieurs fois catégoriquement qu'ils n'accepteront jamais de négocier avec lui, il faut admettre que le généralissime n'aura d'autre alternative que de céder ses pouvoirs à d'autres personnalités.

(Une agence américaine assure qu'il se serait déclaré prêt à se retirer si cela devait faciliter les pourparlers de paix...)

L'attitude intransigeante du généralissime, qui, pendant deux ans, a toujours repoussé les propositions de médiation du secrétaire d'Etat américain, M. Marshall, est jugée sévèrement par les cercles politiques de Nankin, qui lui attribuent la responsabilité du refus des Etats-Unis d'accorder une nouvelle aide à la Chine et des difficultés auxquelles doit faire face le gouvernement nationaliste.

Il semble à présent que le groupe du Kuomintang qui, par suite des succès remportés par les communistes et de l'attitude négative des Etats-Unis, serait prêt à désavouer le généralissime pour arriver plus facilement à une compromis avec les communistes, ait pris le dessus.

Ne sachant pas encore de quelle manière entamer des pourparlers de paix, il aurait jugé plus prudent de manifester sa bonne volonté par la voix du nouveau président du Conseil dans l'attente de connaître la réaction des communistes.

On se demande toutefois si les communistes, qui viennent d'occuper la ville de Kao-Yu tout en se portant à environ 50 km. de Nankin, et qui, dans le nord de la Chine, menacent Pékin, seront encore disposés à négocier ?

Nouvelles étrangères

Après un suicide retentissant

La veuve de M. Duggan, qui se jeta mardi par la fenêtre, à New-York, a déclaré que son mari était un citoyen loyal et qu'il n'a jamais connu l'ancien agent communiste Whitaker Chambers et ne lui avait donc par conséquent jamais remis des informations. Son mari, et elle également, apprirent il y a quelques jours que leurs noms avaient été cités dans les enquêtes faites par la Commission parlementaire des menées anti-américaines. Ils n'avaient pas pris l'affaire au sérieux.

Alger Hiss, accusé par la Commission d'avoir remis des documents secrets à des agents communistes, a déclaré que Duggan a été la victime d'une persécution. Il était très lié avec lui qui lui donna l'impression d'être un parfait honnête homme.

PHARMACIE NOUVELLE
DROGUERIE — SION
René Bollier, pharm. Tél. 2.18.64

Inconnu...
...jusqu'à ce jour !
RADIOS neufs
de 1ère marque américaine, à 4 et 5 lampes multiples pour
Fr. 145.— 165.— 185.—
Antonelli-Radio - Sion
Pont de la Morge Tél. 4.31.36

Une jeune fille décapitée par l'hélice d'un avion

On mande de Casablanca qu'un terrible accident est survenu sur le terrain d'aviation de cette ville. Une jeune fille, Mlle Louise Direst, venait de prendre son baptême de l'air. Dès l'atterrissage, elle bondit précipitamment hors de la carlingue pour manifester son enthousiasme et vint se jeter sous l'hélice, encore en mouvement. L'infortunée passagère a été décapitée.

Les saboteurs de Milan mettent une fabrique de textiles en feu

Un incendie, probablement causé par des saboteurs, a détruit mardi la fabrique de textiles Rivetti, près de Milan. 1400 ouvriers sont maintenant sans travail. Les dommages causés aux machines et aux réserves de laine se montent à 2000 millions de lires. Les quelques matières premières déposées dans cette fabrique par d'autres maisons ont également été la proie des flammes. Tout le marché aux laines italien est ainsi handicapé.

Un avion s'écrase en Chine : trente-trois morts

Trente-trois personnes, y compris les sept membres de l'équipage, ont péri, mardi après-midi, dans un accident survenu à un appareil qui allait de Shanghaï à Hong-Kong. L'avion s'est écrasé sur une île basaltique à 40 milles au nord-est de Hong-Kong. Trente et un corps ont été retrouvés. Leur identité et leur nationalité sont inconnues.

L'appareil avait quitté Shanghaï à 10 heures du matin et le pilote avait annoncé par radio qu'il avait trouvé un trou dans les nuages et qu'il descendait au-dessus de la baie de Bias à 13 h. 48. On n'a pas reçu d'autres nouvelles.

Nouvelles suisses

Encore une histoire de trafic d'or devant la Cour Pénale

Une fois de plus, la VIe Cour pénale de l'Economie de guerre siège pour trafic d'or. Les débats se déroulent en salle de Tribunal de district à Lausanne. Devant M. René Leuba, président, juge cantonal à Neuchâtel, M. Maurice Delacoste, juge, de Monthey, M. Alfred Margot, juge suppléant, de Lausanne, M. Jean Béguelin, greffier, président du Tribunal de La Chaux-de-Fonds, toute une « chaîne » de trafiquants fribourgeois déclinent nom, prénom, qualité, et âge.

Il y en a quatorze, diversement habillés, à la mine plutôt déconfite, tout marris des surprises du trafic. Chaque pièce a son revers... Parmi ces gens on distingue Emile Gaudard, juge cantonal à Fribourg, qui s'expliquera avec beaucoup de pittoresque sur les « commissions » qu'il a bien voulu faire pour des amis.

Nous faisons grâce des faits. C'est toujours la même antienne : achat d'or, revente, relations, bénéfice et commissions. Citons cependant une date : 1946. Aux dires d'un accusé, le trafic se faisait en plein Buffet de la Gare à Fribourg, les jaunets sur la table. On allait les chercher dans deux banques de la ville, pour les revendre plus loin à des particuliers avec le « petit » bénéfice qui s'impose...

Le juge cantonal Emile Gaudard est accusé d'avoir acheté 980 pièces d'or de vingt francs et 39 pièces de vingt dollars. Il les a revendues à un ami. Mais M. Gaudard se défend d'avoir voulu être malhonnête.

L'assemblée des créanciers de la Maritime Suisse S. A.

Une assemblée des créanciers de la Maritime Suisse S. A. déclarée en faillite par jugement du 9 novembre — en même temps que la Société Courtages et affrètements Maritime Suisse S. A., société affiliée dont les opérations complexes sont en étroite connexion avec celles de la Maritime et de Marc Bloch — a eu lieu mardi.

Il ressort du rapport que d'après la situation découlant des livres, l'Office des faillites a dressé une liste de 53 créanciers présumés, représentant un total de 3,469,000 fr. La Maritime S. A. n'avait pas établi de bilan depuis le 30 juin 1947 et les chiffres de ce dernier sont approximativement ceux que révèle la situation comptable actuelle. A titre de comparaison, cette situation purement comptable et qui avait été approuvée par l'assemblée générale de la société accuse un actif d'environ 5 millions de francs, représenté par un poste « immobilisation » de 936,000 francs, comprenant notamment pour 860 mille francs le bateau « Pan-Orléans » qui n'existe plus pour avoir été vendu aux enchères à New-York le 15 mars 1948 et un autre poste « actifs réalisables » de 4,085,000 francs constitué par des comptes débiteurs non encore contrôlables et notamment le solde débiteur de Marc Bloch envers la société pour 3,506,862 francs. Le rapport dit qu'il faut attendre que tous les créanciers se soient annoncés pour connaître l'étendue réelle des engagements de la société. D'autre part, seule une expertise pourrait mettre en lumière la plupart des opérations traitées et préciser l'étendue de cette banqueroute. L'assemblée a nommé une Commission de surveillance composée de trois avocats et la masse des créanciers sera appelée prochainement à décider du dépôt d'une plainte en banqueroute frauduleuse.

Chambres fédérales

De tout

Dans sa séance de mardi, le Conseil des Etats adopte en votation finale, par 37 voix sans opposition, la loi sur la navigation aérienne.

Abordant l'examen de la convention internationale portant de 30 à 50 ans la durée de protection des œuvres artistiques et littéraires, la Chambre, donnant suite à une suggestion de M. Klöti (soc., Zurich) décide à une forte majorité de renvoyer le projet à la Commission jusqu'au moment où le Conseil fédéral présentera son rapport sur la conférence qui s'est tenue à Bruxelles en 1948 et sur la convention conclue à Bruxelles.

Après rapport de M. Flükiger (rad., Saint-Gall) le Conseil accepte par 32 voix sans opposition le traité d'amitié et d'établissement conclu entre la Suisse et les Indes.

Après avoir liquidé les divergences relatives à la loi sur la communauté des créanciers en matière d'emprunts par obligations, le Conseil reprend l'examen du projet de subventionnement du service volontaire de travail agricole et vote la subvention demandée par 25 voix contre 5.

Quatre cambriolages par effraction à Payerne

Dans la nuit de lundi à mardi, la paisible ville de Payerne a été le théâtre de quatre cambriolages parfaitement préparés et sans doute perpétrés par le même individu ou plus probablement par la même bande. Les voleurs se sont attaqués au Buffet de la gare, à la Fédération laitière vaudoise et fribourgeoise, à la Corderie et la maison Pomter S. A. Sauf au Buffet, ils n'ont pas trouvé le butin qu'ils se proposaient d'emporter.

Vers une heure du matin, le tenancier du Buffet entendit de son appartement situé au premier étage un bruit suspect mais n'y prit pas garde. On était alors en train de s'introduire chez lui par la fenêtre des toilettes puis on procédait à un inventaire en règle. Le tiroir-caisse fut forcé et une somme d'environ 400 à 500 francs disparaissait. Des cigares et cigarettes et divers objets de moindre importance furent également subtilisés. Les voleurs, qui n'ont pas laissé d'empreintes, repartirent par le même chemin.

Les locaux de la Fédération laitière ont été laissés dans un beau désordre mais pas plus qu'à la Corderie ni à Pomter S. A., les cambrioleurs ne trouvèrent d'argent, seule chose qui semble les avoir intéressés, les caisses étant vidées le soir. Ils durent se contenter de sommes variant entre quelques francs et une soixantaine de francs. La Sûreté cantonale s'est rendue sur place.

A Lausanne et dans le canton de Vaud, la série des cambriolages avec effraction se poursuit à une cadence inquiétante.

D'audacieux filous

Un vol audacieux a été commis, mardi, à la poste de la rue de Lausanne, à Genève. Profitant d'un moment d'inattention d'une dame, deux individus se sont emparés d'une serviette qu'elle avait à ses côtés et qui contenait plus de 3000 francs. L'un des voleurs, un jeune Fribourgeois âgé de 20 ans, a été arrêté, mais le détenteur de la serviette, bien que poursuivi par des passants, a réussi à prendre la fuite, mais il ne courut pas longtemps ! La somme dérobée a été récupérée.

Renvoi du procès Woog

Le président de la Cour d'assises de Zurich communique :

Le procès contre le conseiller municipal Woog et autres prévenus, qui était fixé au 11 janvier 1949, doit être retardé du fait de la maladie du procureur qui doit soutenir l'accusation. La date est le 1er mars 1949. Le dossier qui est des plus volumineux semble exclure la possibilité qu'un autre procureur puisse l'étudier d'ici au 11 janvier 1949 et les actes doivent être mis à la disposition du président de la Cour d'assises au moins pour la fin de l'année.

Une école détruite par le feu

Le collège de Petit-Martel, près des Ponts-de-Martel, dans le Jura neuchâtelois, a été la proie d'un incendie. Malgré la prompte intervention des pompiers, il ne reste de l'immeuble que les quatre murs. Le sinistre serait dû à une braise tombée d'un calorifère. Le feu a ensuite trouvé un aliment facile dans la provision de tourbe faite pour l'hiver.

Le collège détruit, qui avait été construit en 1850, abritait deux classes primaires, dont l'une était fermée en raison de la diminution du nombre des élèves. L'autre comptait 18 écoliers qui, après les vacances de fin d'année, pourront poursuivre leurs études au collège des Ponts-de-Martel. L'incendie, qui s'est déclaré alors que le thermomètre marquait moins 15 degrés, a nécessité de la part des sauveteurs un effort considérable.

Les dégâts sont évalués à 20,000 francs.

Un employé postal renversé par un tram

Un employé postal, M. Germain Crottet, domicilié Cité Villars, descendait sur sa moto la rue de la Servette en direction du boulevard James-Fazy, à Genève.

Parvenu à l'intersection de la rue de Malatrex, il aperçut un tracteur de la C. G. T. E. qui se dirigeait vers la gare, et voulut passer avant lui. Mais heurté par celui-ci, il fut traîné sur près de cinq mètres, et fut relevé par des témoins de l'accident en un piteux état.

Transporté immédiatement à la Permanence de la rue Rousseau, il y reçut des soins pour les nombreuses plaies qu'il portait aux genoux et sur tout le corps. Souffrant en outre d'une fracture du crâne, il était admis peu de temps après à l'Hôpital cantonal. La brigade de la circulation a ouvert une enquête.

Hardes de sangliers

Une harde de sangliers ayant été signalée sur la colline du Mauremont qui domine le village, des chasseurs du district de Cossonay furent alertés, et l'un d'eux, M. L. Morel, de Montricher, parvint à abattre une laie de 70 kilos. Quant aux 8 marcassins qui l'accompagnaient, ils réussirent à s'échapper.

— Un groupe de chasseurs de Brougg, Argovie, a abattu un énorme sanglier mâle dans la région d'Oberbœtzberg. Voici une semaine, un jeune sanglier avait été tué au même endroit.

— Le territoire du Ruden schaffhousois est actuellement envahi par d'importantes hardes de sangliers qui viennent de la Forêt Noire. On en a compté des groupes de douze sujets et plus. Si l'on n'arrive pas à se débarrasser de ces intrus au cours de l'hiver, il y aura de gros dommages aux cultures ce printemps. Près de Hemmenthal, une société de bons fusils en a tué trois en deux jours.

Plusieurs témoins oculaires ont observé un gros sanglier qui, las de végéter en Allemagne, passait le Rhin près d'Altenshein, à la nage pour se rendre vers la terre promise helvétique.

Dans la Région

Une femme condamnée au Tribunal correctionnel d'Aigle

Le Tribunal correctionnel du district d'Aigle a siégé toute la journée de mardi sous la présidence de M. de Haller. Il s'agissait de juger Mme Juliette Humberset, de Roche, inculpée de lésions corporelles graves ayant entraîné la mort de sa belle-mère, Mme Julie Humberset — et d'autre part d'abus de confiance au préjudice d'une dame de Montreux.

Le 11 juillet 1947, Mme Julie H. décédait des suites d'une crise cardiaque, selon les dires de son fils et de sa belle-fille. Or, au cours d'une querelle mettant aux prises en mai 1948 Louis H. et son frère Charles, en présence d'un gendarme, des allusions au décès en question provoquèrent l'ouverture d'une enquête. Il en résultait que Mme Juliette H. était loin d'être étrangère au décès de sa belle-mère.

Après des débats passablement confus et qui ne jetèrent pas une clarté éblouissante sur ce drame, le jugement suivant a été rendu à 16 h. 50 : le tribunal maintient les lésions corporelles graves et l'abus de confiance et condamne Mme Juliette H. à huit mois de prison et aux frais.

Nouvelles locales

La perception de la taxe des chiens

A l'occasion de la mise en perception de la taxe des chiens pour 1949, il est rappelé aux intéressés que toute personne qui détient un chien (qu'elle en

EXCURSIONS
en Suisse et à l'Etranger en autocars
Sociétés, Groupes de contemporains, Ecoles, demandez itinéraires et offres à la
MARTIGNY-EXCURSIONS S.A.
MARTIGNY Téléphone (026) 6.10.71

NOBLESSE
Un grand vermouth
CIRAVEGNA & Cie S.A. GENÈVE

Belles Robes d'intérieur

pratiques et chaudes

UN ACHAT UTILE
UN CADEAU APPRECIE

Sobre et très confortable en lourd jersey molletonné, corsage et poches garnis de piqûres, ce peignoir se fait en toutes teintes,

39.-

Envoi **franco** contre remboursement, sur demande précisant teinte et taille désirées.
Réclamez notre **catalogue de Noël**. Il vous sera envoyé gracieusement.

Pour l'hiver, le plus avantageux des peignoirs en beau jersey, intérieur molletonné. Piqûres mode au col et aux parements. Tous coloris.

2780

au Printemps de Genève S.A.

Mariage

Fonctionnaire, jeune veuf avec enfant, bonne situation, sérieux, désirerait faire connaissance de demoiselle honnête, aux goûts simples, de la campagne, de 25 à 32 ans, (évent. veuve). Discrétion absolue. Réponse à toute lettre signée avec photo si possible, qui sera rendue.

Ecrire à Case postale 52389 Sion, sous chiffre P 14612 S.

Fr. 35.000

disponibles. Désire acheter maison 8 à 10 pièces avec terrain, à Monthey ou environs.

Offres : Case 83, Cornavin, **Genève** (2).

Jeune FILLE

demandée comme aide dans ménage soigné de 3 personnes. Entrée de suite.

Faire offres à Mme **T. Schafroth,** Villa Muraz, **Villeneuve** (Vd). Tél. 6.81.53.

A vendre

chaîne à neige

32 x 6, état de neuf, ou à échanger contre chaîne 600 x 16. S'adresser à Léonce Goye, Saxon.

Chamoisage

de lapins, etc., Fr. **1.80,** rabais pour quantité.

C. Puenzieux, fourreur, Renens.

Excellent fromage

maigre 6-15 %, par 5 kg. Fr 2.— le kg.; par 10 kg. Fr. 1.90, et dès 15 kg. Fr. 1.80.

Envoi par poste : **F. Grau,** Laiterie, **Font** (Broye). Tél. No (037) 6.31.47.

A vendre

char pneumatique

équipement neuf.
Prix Fr. **980.—.**
S'adresser à Publicitas, Sion, sous chiffre P. 14652 S.

Fourneaux - Potagers
Buanderies
Calorifères

Ustensiles de ménage

Charbons - Mazout

Pfefferlé & Cie

Tél. 2.10.21 **SION** Av. du Midi

Confection Messieurs

Afin de vous favoriser pour vos achats de fin d'année

« LA VILLE DE LAUSANNE »
SAINT-MAURICE

vous offre quelques articles particulièrement avantageux :

Vestons sport, Homespun, diagonales ou chevrons	**Fr. 58.—**
Pantalons longs assortis, gris ou brun uni,	**Fr. 35.—**
Complets sport, article de qualité,	**Fr. 110.—**
Manteaux popeline, beige, gris-vert,	**Fr. 68.—**
Manteaux hiver, pure laine, Fr. 150.—, 198.—,	**120.—**
Pantalons ski « Bilgeri », gris, fuseau,	**Fr. 78.—**
Echarpes écossaises, pure laine,	**Fr. 4.50**
Chemises popeline, col dur,	**Fr. 17.50**
Chemises chaudes, molletonnées,	**Fr. 17.50**

Cravates depuis Fr. 2.90. Garnitures cravates-écharpes ou cravates-pochettes. Gants

Un cadeau pour chaque client

Jo Zeiter.

Meubles modernes et Literies soignées

chez

Widmann Frères - Sion

Fabrique et Magasins de Ventes seulement au sommet du Grand-Pont.

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE » 45

QUAI WILSON

(Roman policier)

par **Jacques-W. Aeschlimann**

« Devant la porte de l'appartement, Carriol a une première surprise : cette porte qu'il s'attendait à devoir crocheter est entre-bâillée. Meissonnier ayant égaré ses clés l'avait laissée ouverte. Comme il y avait quelqu'un dans l'appartement, comme d'autre part il allait revenir aussitôt, le domestique est parti sans redouter rien. Carriol ne s'attarde pas à réfléchir. A pas de loup, il entre. Les tapis amortissent ses bruits.

« Il pénètre hardiment dans le carré de lumière projeté dans le vestibule par la porte ouverte du cabinet de sir Arthur. Et, soudain, il se trouve derrière le philanthrope.

« Rutheford écrit à son bureau. On n'entend que le grincement de la plume sur le papier. Il est complètement absorbé par son travail. Son attitude indique qu'il n'a rien entendu.

« Carriol ne s'attendait pas à le trouver là. La grande sérénité, le calme de la pièce l'épouvantent. Il se dit sans doute que les déterminations préconçues ne valent rien en pareil cas, qu'il faut toujours tout savoir subordonner aux circonstances.

« Par la verrière, il enregistre les platanes du quai ; un flot d'images se succèdent vertigineusement dans sa tête. S'il lui avait fallu tuer l'écrivain puis forcer le bureau, il aurait renoncé. Mais à côté de sir Arthur immobile, li voit le portefeuille rouge, épais, tangible, fascinant, décrit par Meissonnier.

« Il prend connaissance du dos de l'Anglais, ce dos sur lequel se tend le velours rouge de la robe de chambre. Carriol pense peut-être aux tapis incarnats des combats de coqs...

« Et subitement, il sent qu'il doit agir ; il sent que l'écrivain a éventé sa présence, qu'il va lever la tête, se retourner. En effet, le vieux colonial lève la tête, et pendant un siècle, on n'entend plus rien dans la pièce, pas même un respir...

« Alors Carriol se détend. Sa main s'était allongée vers la panoplie qui se trouve contre la paroi du corridor, à l'entrée de la chambre du vieux... L'Anglais entend le bruit mat du pas qui jette l'assassin sur lui, il se redresse un peu, reçoit le coup dans la nuque si violemment que son visage cogne contre la table.

« D'un bond, l'assassin est sur le palier, le portefeuille dans les mains.

« Mais brusquement il freine : il se penche sur la rampe. Eloi Meissonnier monte tranquillement, son journal à la main.

« Carriol grimpe en vitesse, il veut fuir par les toits. Mais là encore il suspend son élan : à l'étage supérieur retentissent des voix. Des femmes piétinent... Il revient sur ses pas. Un changement de son dans la marche du domestique lui apprend que celui-ci est parvenu au deuxième étage.

« L'assassin tourne sur le palier comme un rat dans une cage. Il avise l'ascenseur. Il sait bien qu'il n'a pas le temps de faire monter l'appareil... Cependant... Le pas de Meissonnier se rapproche, le ton des voix s'élève en haut... Sa main s'abat sur la poignée de la porte de la cage... *qui s'ouvre.*

« Elle s'ouvre, mes chers amis, par le fait d'un hasard sans précédent. Que dis-je, sans précédent ! Les énigmes policières seraient toujours simples si, précisément, des faits inusités échappant aux données coutumières ne venaient au secours des criminels. En l'occurrence, l'appareil était déréglé. Je m'explique.

« Vous savez que les ascenseurs modernes, la plupart du moins, sont pourvus d'un double système de verrouillage, l'un mécanique, l'autre électrique.

« Le système mécanique est des plus simples, et c'est le seul dont je veux vous parler à présent, me réservant de revenir tout à l'heure sur le système électrique qui joua également un rôle, mais dans la seconde partie du drame.

« Si vous examinez bien une cabine d'ascenseur, vous verrez qu'elle est munie, sur un côté, d'une sorte de came. Lorsque la cabine arrive à l'étage, cette came appuie contre un levier qui libère le verrou mécanique, lequel verrou fonctionne grâce à un ressort à torsion. Or, en la circonstance, ce ressort était cassé. Il s'était usé, oui, et s'est probablement cassé deux ou trois jours avant le crime, le service de sécurité du Département des travaux publics, auquel je me suis adressé et qui chaque mois fait procéder au contrôle des ascenseurs, ayant passé une semaine auparavant sans rien remarquer.

« Un hasard permet donc à l'assassin d'ouvrir la porte palière contrairement à l'habitude, c'est-à-dire alors que la cabine n'était pas à l'étage.

(A suivre).

soit propriétaire ou non) doit acquitter la taxe et munir l'animal pour le 10 janvier au plus tard, d'une marque qui est à retirer en payant la taxe auprès de l'Office compétent désigné par la commune.

En cas d'entrée en possession d'un animal en cours d'année, la taxe doit être acquittée dans les quinze jours ou dès que l'animal a atteint l'âge de 3 mois.

Toute contravention sera punie d'une amende égale au double de la taxe, sans préjudice au paiement de celle-ci.

Le Chef du Département des finances :
M. GARD.

—o—

BEX. — A Bex, M. François Cherix, ancien fermier de la famille Mundler, a fêté ses 90 ans. Il est en excellente santé. Nos meilleurs vœux.

—o—

MARTIGNY. — Soirée de Noël des Eclaireurs. — Jeudi 16 décembre, les éclaireurs et les louveteaux du Groupe St-Bernard conviaient parents et amis à leur soirée de Noël au Foyer du Casino, gracieusement mis à leur disposition par M. et Mme Darbellay. Elle connut un franc succès. Les petites productions, chants saynètes furent vivement applaudis par un auditoire enchanté, parmi lequel on relevait avec plaisir la présence de M. le Rd Prieur Besson, accompagné de ses vicaires. La venue du père Noël et du père Fouettard réjouit tout le monde. Bref, ce fut une charmante soirée et nous souhaitons que les Eclaireurs ne s'arrêtent pas en si bon chemin et récidivent l'année prochaine.

—o—

Avoir peur? Pourquoi?

—o—

On nous écrit :

Devant la menace communiste, beaucoup de chrétiens ont peur. Un succès communiste les fait pâlir. La peur les rend incapables de réagir.

Certes, le danger communiste est sérieux, très sérieux même. Tous les pays sont menacés par la propagande intelligente et insidieuse de cette « hérésie moderne ». Car on peut bien appeler le communisme une « hérésie » puisqu'il contient tous les éléments d'une contre-religion.

Jamais une idéologie n'a eu tant de succès. Elle pénètre partout. Sous le prétexte — en partie fondé — de libérer les travailleurs du capitalisme, le communisme, par tous les moyens, s'étend rapidement.

En réalité, les chefs du communisme ne veulent rien d'autre que l'établissement de l'impérialisme d'une classe et la colonisation par le « sauveur » russe.

Alors, allons-nous avoir peur ?

Ce serait une lâcheté.

Pour combattre efficacement le communisme, il faut d'abord se faire une idée juste de sa force et de ses faiblesses.

Il faudrait ouvrir les yeux de tant d'adeptes sincères du communisme, leur montrer ce qu'il y a de louable dans l'idéal et ce qu'il y a de condamnable dans les thèses et les actes. Il faudrait leur faire comprendre et leur prouver que l'affranchissement et la libération de l'ouvrier sont d'origine chrétienne.

Le communisme a peut-être cet effet de bousculer les égoïsmes bourgeois de la société moderne, si indifférente, si impitoyable, en contraignant les gouvernements et les peuples aux réformes profondes qui s'imposent. Mais il est nécessaire de faire admettre aux ouvriers que si les dictatures détruisent et nivellent aisément, elles s'avèrent incapables de bâtir solidement, parce que ce n'est pas la force, la violence qui construisent, mais l'amour.

Notre foi est grande. Elle est notre garantie de salut.

Nous n'avons rien à craindre. L'Eglise souffre, mais elle est invincible. Un jour, à coup sûr, elle verra l'effondrement de l'hérésie communiste. Ce sera, comme a dit Léon Bloy : « le projectile de Dieu qui aura fini la parabole et qui, naturellement, retombera. »

L'Eglise du Christ ne mourra pas !

Jean-Luc.

—o—

MONTHEY. — Après les élections communales. — Corr. — Le dernier acte s'est terminé par l'élection, sans opposition, du quinzième conseiller municipal, le sympathique président de « Pro Choëx », M. Raphaël Vuilloud. Le parti radical, assuré dès le premier tour d'une confortable majorité, n'a pas cru devoir offrir aux socialistes une petite place à la table de famille. L'occasion était cependant magnifique de réparer l'injustice du honteux quorum que stigmatise si vigoureusement le vertueux « Confédéré ».

L'observateur impartial qui considère avec sérénité les remous de la politique n'est pas ébloui par le « triomphal » succès radical que le « Confédéré » a célébré en termes dithyrambiques. Le parti radical s'enfle quand le parti socialiste se dégonfle et inversement. C'est un jeu de bascule qui dure depuis 36 ans et qui amusera longtemps encore les électeurs montheysans.

Sans le quorum, la répartition des sièges serait la suivante : 8 radicaux, 5 conservateurs, 2 socialistes. Les conservateurs, malgré l'afflux d'étrangers au canton, représentent toujours le tiers des votants. Le sixième siège, conquis de justesse en 1945 aux dépens des socialistes, revient cette fois aux radicaux par une avance de 12 listes. Peut-on parler dans ces conditions d'une vague de fond qui doit tout emporter, ou d'un enthousiasme délirant pour les bienfaits de l'administration communale ? Chacun sait qu'un parti majoritaire possède une force d'attraction à laquelle les faibles, les peureux, les indécis ne résistent pas. Il y aura bien ainsi à Monthey une centaine de vaillants radicaux qui seraient, à Sion, d'intrépides conservateurs. On ne saurait, de toute façon, parler d'un déclin du parti conservateur à Monthey. Le « Confédéré » qui feint d'y croire se réjouit par contre de la magnifique vitalité du parti radical sédunois. Mais les chiffres, fort heureusement, sont plus éloquents que le bagout électoral. D'après les derniers résultats des élections communales, on compte à Sion 38 radicaux pour 100 conservateurs et à Monthey 58 conservateurs pour 100 radicaux. Tout commentaire est superflu.

Daigne le correspondant du « Confédéré » revenir à une plus juste notion de la réalité et méditer les sages paroles du fin moraliste Joubert : « Les esprits faux sont ceux qui n'ont pas le sentiment du vrai et qui en ont les définitions ; qui regardent dans leur cerveau, au lieu de regarder devant leurs yeux ; qui consultent dans leurs délibérations les idées qu'ils ont des choses et non les choses elles-mêmes. »

Noiraud.

—o—

NENDAZ. — Désillusion. — Corr. — Un naïf corerspondant du « Confédéré », complètement désarçonné du résultat des élections du 5 décembre, étale dans les colonnes de ce journal quelques niaiseries destinées, à n'en pas douter, à faire passer son nom à la postérité. Il aurait voulu avoir recours à une plume plus autorisée que la sienne, ô ironie !

Ce correspondant désabusé ne réussit qu'à répéter le coup du Monsieur qui crache en l'air, car il nous serait bien facile de retourner contre ses amis politiques les accusations dont il veut gratifier les conservateurs.

Que n'a-t-il fait connaître en son temps au comité de son parti les irrégularités produites. Nous aurions alors été en présence d'un recours électoral que d'aucuns désiraient ardemment ! Il est bien pénible, après une si vive campagne électorale, de devoir renoncer à tant de projets mirifiques et d'être obligé de garder le coin du feu tout penaud pendant que la flamme consume ce qui n'était qu'un rêve.

Les conservateurs nendards ont fêté dignement leur victoire, Messieurs, soyez beaux joueurs, déclarez-vous vaincus malgré la coalition.

Suffit.

L'heureux achèvement de la cathédrale de Sion

Depuis le commencement du siècle les paroisses du Diocèse de Sion se sont vu contraintes de construire une nouvelle église, d'agrandir l'actuelle ou de réparer l'ancienne pour répondre aux nécessités des temps présents.

Dès que S. E. Mgr Bieler s'est trouvé à la tête du diocèse, il n'a manqué aucune occasion d'attirer l'attention du Clergé et des fidèles sur la nécessité de procurer aux paroissiens de Sion une maison de Dieu plus digne et plus spacieuse. La Cathédrale qui du reste n'a jamais été achevée, se trouvait depuis longtemps dans un état défectueux. Cette église paroissiale ne pouvait contenir qu'un petit nombre de fidèles. Si, autrefois, elle était assez grande lorsque la cité ne comptait guère plus de 2000 habitants, elle devint tout à fait insuffisante depuis que les paroissiens sont presque cinq fois plus nombreux.

Il y a quatre ans, S. E. Mgr Bieler constitua un comité qui avait en premier lieu pour tâche de réunir les fonds nécessaires à l'achèvement de la Cathédrale et de présenter en outre un plan d'aménagement. Ce plan enfin établi reçut notamment l'approbation de M. le président de la Commission pour la conservation des monuments historiques de la Suisse, ce qui garantit la conservation de son cachet antique.

L'**achèvement** comprenait la construction d'un nouveau chœur qui mettrait à la disposition des fidèles tout l'espace qui va du clocher au sommet du transept, c'est-à-dire aux piliers qui séparent les stalles de Messieurs les chanoines du trône de l'évêque et de la porte de la sacristie.

La **restauration** prévoyait l'éloignement des autels adossés aux piliers, le changement des bancs et du plancher, la rénovation des murs.

Le vœu de Mgr vient d'être comblé. Aujourd'hui la restauration de la Cathédrale est achevée.

L'effet en est admirable, et Son Excellence Mgr Bieler a droit aux hommages des fidèles du Diocèse pour avoir entrepris ce grand œuvre, nonobstant certaines critiques qui, aujourd'hui, sont tombées dans l'oubli.

Notes historiques

Jusqu'en 1052, Sion se confinait entre les collines de Tourbillon et de Valère pour s'arrêter à une ceinture de murailles au-dessous de la Majorie. Des habitations s'échelonnèrent, depuis cette date, jusqu'au cours de la Sionne et formèrent une seconde enceinte. Vers 1168 des bâtisses s'élèvent sur les glariers de la rive droite de la rivière.

Les documents provenant de 1162 mentionnent l'existence de deux églises, supérieure et inférieure, avec le titre de cathédrales depuis 1268, ce qui engage les écrivains et historiens à placer la bâtisse du clocher à la fin du 11e ou au début du 12e siècle.

Il devait alors exister à cette époque une église antérieure car l'architecture de la cathédrale actuelle apparaît plus récente.

Au début du 14e siècle on y fit des transformations et des réparations importantes. En 1313, un acte de Valère mentionne la construction d'un portail secondaire et c'est probablement à cette époque-là que l'on peut placer l'archèvement du clocher.

Le 6 novembre 1352 l'édifice souffrit du feu lors de la prise de Sion par le comte Vert.

A la Fête-Dieu 1403 nouvel incendie parti du clocher.

A la suite de ces désastres, il fallut refaire les anciens murs détériorés et l'on reconstruisit la cathédrale dans le cours du 15e siècle. L'historien de Rivaz attribue les derniers travaux à l'évêque Adrien Ier de Riedmatten (1518).

Un siècle durant l'on s'en tint plus ou moins à ce qui existait.

Les troubles suscités par la rivalité de Schiner et de Supersaxo durant laquelle des excès se commirent en pleine cathédrale, l'infiltration du protestantisme qui paralysa la vie religieuse, firent que l'on s'intéressa médiocrement au sanctuaire.

Le 17e siècle marque un retour de ferveur dans les pratiques religieuses et un renouveau dans l'art chrétien en Valais.

En 1735, les archives de Valère signalent de grosses dépenses pour la réparation de la cathédrale. En 1788 (le 24 mai) le toit de l'édifice brûla complètement. Le Chapitre le répara à ses frais. En 1829, le Conseil d'Etat fait un don qui permettra d'entreprendre un nouveau dallage en marbre et de remplacer les balustrades du chœur.

En 1831, la famille de Mgr Sulpice Zen Ruffinen contribua à la construction du nouveau maître-autel.

Au début du 20e siècle le Chapitre procéda à des réparations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu saint. On fit le projet de porter des autels latéraux dans les chapelles ou même de les adosser aux murs de la nef dans le but de dégager la partie centrale. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution.

Depuis 1907 la cathédrale jouit des avantages de l'électricité et le chauffage central a été installé en 1930.

Aujourd'hui, enfin achevée, la Cathédrale de Sion, avec son clocher huit fois séculaire, qui fait l'admiration des visiteurs, est un de nos plus beaux joyaux historiques.

Photo Schmid, Sion

Intérieur de la cathédrale de Sion rénovée

Société sédunoise d'agriculture

La traditionnelle distribution des prix pour les diverses sections aura lieu dimanche 26 décembre, à 14 heures, dans la Salle des Pas-Perdus du Grand Conseil, à Sion.

—o—

LES SPECTACLES DE MARTIGNY

—o—

Aimé Clariond pourra-t-il jouer à Martigny ?

Le Casino communique :

Lorsque l'on traite avec des tournées étrangères, les soucis ne manquent pas. Nous avons reçu, hier matin, un ordre formel de Paris interdisant la représentation d'Aimé Clariond au Casino-Etoile samedi 25 décembre. La Société des Droits d'Auteurs et Compositeurs s'oppose à ce spectacle de « **Tous les Deux** », de Michel Dulud. Immédiatement toute une série de télégrammes sont partis pour le Théâtre Municipal de Lausanne, la Société des auteurs et la tournée Clariond. A l'heure où paraît ce journal, nous sommes encore sans nouvelles de l'arrangement souhaité. Nos lecteurs seront définitivement fixés aujourd'hui dans la soirée ; si non, le prochain numéro de ce journal apportera les éclaircissements nécessaires.

Nous espérons qu'en fin de compte tout pourra s'arranger ; nous le souhaitons d'autant plus vivement que la pièce « **Tous les deux** » est ravissante, qu'Aimé Clariond est extraordinaire dans ce rôle et que ce spectacle aurait été certainement un des meilleurs montés à Martigny.

A l'ETOILE : Tout le monde parlera du « Pays du Dauphin vert ».

A l'occasion des fêtes de Noël, l'Etoile a le privilège de présenter « **Le Pays du Dauphin vert** ». Au siècle dernier, un jeune homme a épousé, par erreur, la sœur de sa bien-aimée. Très embêtant... Et pourtant très simple : engagé dans la marine, le beau jeune homme quitte la petite île anglo-normande où il laisse celle qu'il aime — et la sœur de cette dernière qu'il se refuse d'aimer. Escale en Chine. Puis, arrivé en Nouvelle-Zélande, notre marin devenu aventurier, décide d'écrire au père lointain pour lui demander la main de sa fille. Mais l'alcool ayant brouillé ses esprits, il se trompe de prénom et...

Il faut avoir lu le roman d'Elisabeth Goudge pour en savoir plus long.

Ou aller voir le film qui est présenté à l'Etoile ; on ne s'étonnera plus alors que la belle Lana Turner et sa rivale Donna Reed aient pu à ce point troubler l'excellent Richard Hart.

Horaire : tous les soirs à 20 h. 30 à l'Etoile, sauf vendredi 24, relâche, et samedi 25, théâtre. **Attention !** Dimanche 26 décembre, matinée et soirée, avec train de nuit Martigny-Orsières. Louez d'avance. A partir de 20 h. 30, les places ne sont plus retenues.

Au CORSO : Les fêtes de Noël

s'annoncent gaies avec **FERNANDEL** et l'équipe de René Pagnol : Robert Vattier, Henry Poupon, Maupi, André Fouché, dans « **L'Aventure Cabassou** ». Tout « l'assent » pétillant du Midi !... Au même programme, un film d'action : « **Le voleur fantôme** », avec le célèbre détective Boston Blackie.

Horaire : jeudi 1re séance. Vendredi 24, relâche. Samedi 25 et dimanche 26, matinée et soirée.

Un gros éclat de rire du commencement à la fin...

—o—

Au Tribunal d'arrondissement de Sion

—o—

(De notre corr. part.)

Une session du Tribunal d'arrondissement de Sion s'est ouverte hier sous la présidence de M. le juge instructeur Sidler, assisté des présidents des Tribunaux de Sierre et d'Hérens-Conthey.

Après avoir statué sur différentes affaires de mœurs sur lesquelles nous ne voulons pas revenir, la Cour a examiné la principale cause du rôle.

Homicide par imprudence

Le 16 août dernier, M. Joseph Héritier, demeurant à Savièse, âgé d'environ 80 ans, avait pris place sur le char de M. M., qui se rendait de Sion dans la grande commune voisine. Il tomba en cours de route du véhicule et se tua.

C'est ainsi que comparaît, à la barre M. M., inculpé d'homicide par imprudence ou négligence.

Il s'agit d'établir la responsabilité pénale du conducteur de l'attelage. Pour le rapporteur, M. Kuntschen, cette responsabilité est patente. L'honorable magistrat conclut donc à la culpabilité de M.

Après que Me J. J. Roten, au nom de la partie civile, eut demandé la réserve de ses droits, la parole est donnée à Me Jacques de Riedmatten, défenseur de l'inculpé. L'avocat plaide avec son habileté coutumière et conclut à l'acquittement de son client.

Le jugement sera rendu ultérieurement à huis clos.

—o—

Après le jugement de deux incendiaires

(Corr. part.) Au mois d'avril dernier, un hameau du village de Zeneggen était la proie des flammes. Comme le « Nouvelliste » l'a relaté en son temps, l'instigateur et l'auteur principal du crime ont été condamnés le 26 novembre dernier par le Tribunal d'arrondissement de Viège

chacun à la peine de 2 ans de réclusion. Le représentant du ministère public avait requis 5 ans de réclusion.

Or, nous apprenons que le rapporteur, Me Imboden, vient d'interjeter appel sur ce jugement. C'est donc le Tribunal cantonal qui se prononcera en dernier ressort dans un avenir prochain.

—o—

Une jeep dans un fossé

(Inf. part.) Sur la route de Chalais à Grône, une jeep s'est renversée dans un fossé bordant la chaussée. L'accident est dû à la route verglassée. Des occupants de la voiture, deux plus gravement blessés ont été transportés à l'hôpital de Sion où ils ont reçu les soins du Dr Daver. Il s'agit de MM. André de Kalbermatten, demeurant à Sion, et Léon Udry, habitant Conthey.

—o—

Une innovation au palais du gouvernement

—o—

(Inf. part.) Le Conseil d'Etat a décidé d'offrir aux fonctionnaires ayant trente ans de service dans l'administration cantonale une montre-souvenir. C'est au cours d'une cérémonie intime qui a eu lieu mercredi après-midi, dans la salle de réception du Palais du gouvernement, que les cadeaux ont été distribués aux bénéficiaires, soit :

MM. Theytaz, arsenal de Sion; F. Cardis, chef de service technique du R. F. ; E. Brunner, caissier d'Etat ; Charles Favre, chef de service ; Joseph Volken, chef de service ; E. Schmidt, chef de service ; P. Morand, secrétaire des stations agricoles ; St. Bellwald, voyer ; E. Dallèves, technicien ; P. Summatter, secrétaire ; G. Bovier, voyer principal ; Ad. Favre, aide aux archives cantonales ; J. Mayor, arsenal de Sion ; J. Loesch, arsenal de Sion ; L. Berclaz, arsenal de Sion ; J. Métrailler, garde au pénitencier de Sion.

A cette occasion, M. Anthamatten président du gouvernement, et M. Roten, chancelier, prononcèrent des allocutions qui recueillirent des applaudissements unanimes.

MM. Cardis et Brunner répondirent au nom de tous les bénéficiaires.

—o—

On découvre le cadavre d'une femme dans une forêt

(Inf. part.) On vient de découvrir le cadavre de Mme Aline Berthousoz, âgée de 55 ans, dans une forêt au-dessus de Conthey. Elle était partie du village de Daillon pour aller ramasser du bois et n'était plus revenue à son domicile. Le médecin établira les causes du décès.

Mme Berthousoz, ensuite d'une grave maladie, était sujette à des absences de mémoire.

—o—

Les vitraux de la cathédrale de Sion

—o—

On nous écrit :

On apprend que le Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Sion, ayant convoqué MM. Gaudin et Wanner à Sion, lundi dernier, 20 décembre, leur a confié l'exécution des trois vitraux du centre du chœur. M. Wanner a été chargé du vitrail principal, qui sera encadré de part et d'autre par les dessins de M. Gaudin. Il reste à répartir, sur les côtés du chœur, quatre vitraux qu'on destine également à MM. Gaudin et Wanner. Ainsi, à la suite de la décision épiscopale attribuant à Paul Monnier la nef et le transept, les événements se précipitent. Caveant consules !

Bibliographie

UNE « VIE » DE MOZART PAR L'IMAGE

(Les Editions contemporaines, Genève)

La passionnante découverte ! Ce livre est à la fois une admirable réalisation artistique et le plus instructif des ouvrages sur le plus divin des musiciens.

On connaît, certes, beaucoup d'anecdotes sur l'enfant prodige. Mais il faut lire d'abord le récit d'une vie qui tient continuellement du miracle. M. Robert Bory n'ignore rien des péripéties de cette existence exceptionnelle. Néanmoins, le texte n'est ici qu'un prétexte, une introduction à l'iconographie mozartienne. Et là, nous sommes comblés. D'abord, nous trouvons dans l'ouvrage de M. Bory la reproduction des peu nombreux portraits authentiques d'Amadéus. Puis, un ensemble complet de tous les documents des collections privées et publiques ayant trait à la vie du prodigieux artiste. Cette suite d'images, présentée dans l'ordre chronologique de la vie de Mozart, ne laisse absolument rien dans l'ombre. De la naissance à la mort, des premiers succès au retentissement universel d'une œuvre marquée sans cesse par la grâce, tout est évoqué ici par des témoignages du plus haut intérêt.

Avec quelle émotion on se penche sur ces innombrables images qui, mieux que le plus vivant des récits, font revivre, au long d'une carrière brève mais miraculeuse, l'éclosion des chefs-d'œuvre les plus authentiques dont se soit jamais enrichi le trésor de l'esprit humain ! Rien ne nous est dérobé : voici l'enfant de six ans qui étonnait le monde et voici ses premiers manuscrits ; mais autour de lui, c'est toute une société qui le fête et l'acclame, à travers l'Europe. Voltaire apparaît au passage, et voici Paris sous Louis XV, l'Angleterre, les Pays-Bas, avant l'Italie, avant les grandes créations qui n'ont pas fini d'enchanter les hommes, qui n'ont pas fini de dire aux hommes qu'il existe un pays où tout est harmonie, perfection, bonheur.

On s'arrête longtemps sur la reproduction des manuscrits car on croit voir courir encore sur ces pages la main délicate et pressée. Visiblement, tout coulait de source sur ces pistes mystérieuses. Et tout à coup, la main s'arrête. C'était après la huitième mesure du **Lacrymosa** ; le **Requiem** inachevé, les Anges ont dû le chanter dans le ciel, à l'arrivée de celui qui les évoque invinciblement.

M. Z.

Dernière heure

Trois « Bon-Enfant » qui ne l'étaient pas du tout

ATLANTIC CITY, 22 décembre. (Reuter). Un loueur de bateaux d'Atlantic-City, dans le New-Jersey, crut rêver, l'autre soir, lorsqu'il vit apparaître, dans la pénombre de son hangar, un « Bon-Enfant » à barbe fleurie, drapé dans une rutilante et féerique houppelande. Mais, son enchantement ne dura pas longtemps. Il s'aperçut bientôt, à ses dépens, qu'il n'y a pas de « Bon-Enfant » pour les adultes et que celui qu'il avait pris pour un messager du ciel n'était qu'un méchant gangster, qui lui mit un revolver sous le nez et, avec l'aide de deux acolytes déguisés comme lui, le contraignit à vider dans son sac les 2200 dollars enfermés dans son coffre-fort, pour disparaître dans une auto.

—o—

Chambres fédérales

La construction des logements et le postulat Favre

BERNE, 22 décembre. (Ag.) — Au début de la dernière séance de la session d'hiver, le Conseil national termine la discussion concernant l'encouragement de la construction de logements. Après quelques remarques de M. **Bringolf** (soc., Schaffhouse), et de M. **Rubattel**, chef de l'Economie publique, la **non-entrée en matière** sur le projet d'arrêté est tacitement approuvée, pour les raisons développées mardi soir par les rapporteurs.

M. **Favre** (cons., Valais), intervient ensuite en faveur d'un « postulat » dont il est l'auteur et que la Commission a fait sien, par lequel il sollicite l'ouverture d'un crédit de dix millions de francs en vue de favoriser l'amélioration du logement à la campagne, particulièrement dans les régions montagneuses et de prévenir ainsi la désertion des campagnes.

Le postulat est accepté, au nom du Conseil fédéral, par M. **Rubattel**, qui saisit l'occasion d'indiquer tout ce qui s'est fait et se fait encore en faveur des populations montagnardes. L'orateur formule cependant d'expresses réserves, quant à la mesure dans laquelle il pourra être donné suite au « postulat ».

Le postulat est combattu par M. **Spühler** (soc., Zurich), le recours aux ressources du fonds des caisses de compensation ne lui paraissant pas indiqué en l'occurrence.

M. **Kägi** (soc., Zurich), estime que le but visé par M. Favre doit être réalisé dans le cadre de la future loi pour la protection de la famille.

Le postulat est adopté par 90 voix contre 17.

—o—

La Grèce mobilise encore

ATHENES, 22 décembre. (Reuter). — Le gouvernement grec a encore appelé 10,000 hommes sous les drapeaux pour le début de 1949.

ATHENES, 22 décembre. (A. F. P.) — M. Constantin Rendes, ministre de la guerre, a décidé de procéder à l'incorporation de vingt mille recrues de la classe 1947 en deux étapes, soit dix mille hommes le 10 janvier 1949 et dix mille autres dans le courant de février. Ainsi au début de mars l'armée grecque se trouvera augmentée de 20 mille combattants. Ces incorporations se feront sur l'initiative du gouvernement grec et les frais d'entretien et d'armement seront assurés par lui et non par la mission militaire américaine.

—o—

Deux bombes contre un tramway

CALCUTTA, 22 décembre. (Reuter). — Deux bombes ont été lancées contre des voitures de tramways à Calcutta. Un conducteur a été tué. Le trafic a été suspendu à Calcutta à la suite de la grève proclamée par les syndicats socialo-communistes.

Le service des tramways a repris mercredi matin.

Le conflit de l'Indonésie devant le Conseil de sécurité

PARIS, 22 décembre. — Un porte-parole américain a déclaré que, dans la résolution qu'ils soumettront aujourd'hui au Conseil de sécurité au sujet de l'Indonésie, les Etats-Unis demanderont que l'ordre de cesser le feu soit donné, mais sans insister pour que les troupes hollandaises se retirent sur leurs positions de départ. Les Etats-Unis s'efforcent de trouver une solution pouvant être acceptée par tous les membres du Conseil de sécurité. On croit savoir que certains pays ont insisté pour que les mesures qui seront prises à l'égard de la Hollande ne soient pas trop sévères.

—o—

Un général espagnol accusé d'ingérence dans la politique française

PARIS, 22 décembre. (A. F. P.) — Le général espagnol Johanès E. Fernandez devra quitter la France et résider en Corse, telle est la mesure prise en haut lieu à l'égard du général accusé d'ingérence dans la politique intérieure française.

Le général Fernandez qui avait été interrogé par la police a été remis en liberté mardi soir. Il avait conquis le grade de général dans la guerre espagnole du côté des républicains et était le chef d'un commando à la libération dans la région de Toulouse. Il était décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre. Il était né en 1914.

—o—

La collaboration franco italienne

—o—

CANNES, 22 décembre. — Le communiqué officiel qui a été publié après la conférence entre le ministre français des affaires étrangères, M. Schuman, et son collègue italien, le comte Sforza, constate que les deux ministres des affaires étrangères se sont mis d'accord quant à la nécessité pour leurs pays de collaborer étroitement pour consolider l'Europe.

Les questions suivantes sont encore en suspens : les échanges commerciaux entre l'Italie et la France, dont le solde est encore en faveur de l'Italie ; la coordination de certains secteurs industriels pour augmenter la production ; le sort des anciennes colonies italiennes et le statut de la main-d'œuvre italienne en France.

Avant de partir pour Toulon, le comte Sforza a déclaré à « United Press », au cours d'une interview, que son entrevue avec M. Schuman était une « conversation morale entre hommes d'Etat ».

« Toute tentative pacifique en vue d'éliminer toutes les divergences, a-t-il ajouté, et tous les efforts pour sauvegarder la paix, doivent être considérés comme la meilleure affaire à long terme.

M. Schuman et moi avons convenu qu'il existe d'autres intérêts que ceux ayant un caractère exclusivement national. Nous avons examiné aussi les problèmes internationaux.

L'Union douanière entre la France et l'Italie est nécessaire, la période de l'autarcie économique et des traités de commerce bilatéraux étant terminée. Nous devons aller au delà de la coordination économique, pour arriver à une collaboration européenne dans tous les domaines. Je pense à ceux qui, plus que nous, sentent la nécessité de cette collaboration, c'est-à-dire les Allemands ! »

En ce qui concerne la situation en Extrême-Orient, le comte Sforza est d'avis qu'une victoire communiste en Chine n'entraînerait pas nécessairement la bolchévisation de ce pays. « L'histoire prouve que la Chine a toujours absorbé les envahisseurs. On ne peut que regretter que ceux qui mènent la lutte contre le communisme en Extrême-Orient, qu'ils soient Chinois ou blancs, manquent de conscience chrétienne ! »

—o—

La catastrophe de Hong-Kong

HONG-KONG, 22 décembre. — C'est un appareil C 54 de la Société de navigation aérienne « Chinese National Aaviation Corporation » qui, s'étant envolé de Shanghaï pour Hong-Kong au cours de mardi, a pris feu en route et s'est écrasé sur l'île de Bisult, près de Hong-Kong. Les cadavres de 28 passagers et de cinq hommes de l'équipage ont été retirés de l'horrible amas de décombres.

On affirme que parmi les victimes se trouvait le capitaine Quentin Roosevelt, petit-fils du président Roosevelt. Le pilote danois Charles Sundby, de Copenhague, a également péri. Ils étaient les deux seuls voyageurs blancs à bord de l'avion.

—o—

L'ivresse du motocycliste

GLARIS, 22 décembre. (Ag.) — Le Tribunal de police a condamné à 15 mois de prison, sans sursis, et à tous les frais, le motocycliste W. Leuzinger, de Netstal, 25 ans, qui, dans la nuit du 3 au 4 juillet, roulant en état d'ébriété sur la route près de Mitloedi, avait renversé deux personnes qui avaient succombé des suites de l'accident.

—o—

Une cloche déserte

LUSTENAU (Vorarlberg), 22 décembre. (Ag.) — La cloche de l'église de Lustenau, qui pèse 1100 kilos, a quitté son abri et s'est précipitée dans le vide. Fort heureusement, elle est restée pendue à la tour, ce qui a évité de gros dommages.

—o—

Chute mortelle à la montagne

RORSCHACH, 22 décembre. (Ag.) — On mande de Bregenz que M. Franz Vondrak, 45 ans, privat-docent à l'Académie commerciale de Bregenz-Mehrerau, qui faisait une excursion au Gebhardsberg, s'est égaré dans le brouillard et a fait une chute au bas d'une paroi de rocher. M. Vondrak a succombé sur le coup.

—o—

Bloch joue d'audace

GENEVE, 22 décembre. — L'ex-administrateur de la Maritime Suisse Marc Bloch, de sa cellule, fait parvenir au procureur général une plainte en abus de confiance contre un de ses fondés de pouvoirs qu'il accuse d'avoir remis à André Hirsch le chèque sans provision qui devait faire perdre à ce dernier une somme de 130,000 francs. D'après Hirsch, c'est au contraire Bloch qui personnellement lui a remis le chèque en question.

Chronique sportive

SKI

Courses valaisannes de relais 5-6 janvier 1949

Le Ski-Club Champex-Ferret organise les 5 et 6 janvier les Courses valaisannes de relais à Orsières. Fier de cet honneur, le comité d'organisation s'apprête à assurer à cette manifestation un succès complet : il ne recule devant aucun sacrifice, aucune difficulté afin que chaque participant rapporte de cette journée passée dans le décor étincelant de nos montagnes un souvenir inoubliable.

Skieurs de notre pays, Orsières, qu'illustrent avec tant de grandeur la coquette station de Champex, l'imposante vallée de Ferret et la noble contrée du Grand-St-Bernard, vous réservera à cette occasion toutes les grâces de sa simplicité et le charme de sa cordialité.

Il n'y aura qu'une âme qui vibre en cette occasion, l'âme de notre vallée tout entière, heureuse et fière de resserrer les liens d'une inaltérable amitié.

Orsières vous attend les 5 et 6 janvier prochain et vous souhaite d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue.

Le Comité.

Radio-Programme

SOTTENS. — Jeudi 23 décembre. — 7 h. 10 Réveille-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Concert matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Le quart d'heure du sportif. 12 h. 30 Musique légère. 12 h. 45 Signal horaire. Informations. 12 h. 55 Disque. 13 h. Les auditeurs sont du voyage. 13 h. 10 Orchestre viennois. 13 h. 15 Vient de paraître : Symphonie No 9, Schubert. 16 h. 30 Heure. Emission commune. 17 h. 30 Petit concert.

18 h. Un poète suisse d'Egypte : Jacques-René Fiechter. 18 h. 15 Musique populaire suisse. 18 h. 30 Chants populaires canadiens. 18 h. 55 Le micro dans la vie. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 40 La Chaîne du bonheur 20 h. Le feuilleton radiophonique : La Source vive. 20 h. 30 Noël dans le Monde. 22 h. 30 Petite parade nocturne. 23 h. Informations.

†

Madame Veuve **Angeline DONNET-DIAQUE**, à Monthey, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Adrien DONNET

leur cher époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu à Monthey dans sa 66e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey vendredi 24 décembre, à 10 h. 30.

Départ : Route de Morgins.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Madame et Monsieur **Henry GEORGE**, leurs enfants et petits-enfants ;
Madame **M. BAUMANN**, ses enfants et petits-enfants ;
les enfants de Monsieur **Gustave GEORG** et Madame **G. GEORG** ;
Monsieur **R. THIEL**, ses enfants et petits-enfants ;
les enfants de Monsieur **Charles GEORGE** et Madame **Ch. GEORGE** ;
Madame et Monsieur **Alfred MOTTIER**, leurs enfants et petits-enfants ;
Mademoiselle **Juliette GEORG** ;
Monsieur et Madame **Alfred GEORG** ;
les familles **HACCIUS, GEORG** et alliées ;
Mademoiselle **Léa COSTE** ;
Madame **Albert BRATSCHI** ;
Monsieur et Madame **REYRENN**,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Madame Ch. GEORG-HACCIUS

leur bien-aimée mère, grand'mère, arrière-grand' mère, belle-sœur, tante, grand'tante, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, le 20 décembre 1948, dans sa 90ème année.

L'incinération aura lieu jeudi 23 décembre, au Crématoire de Lausanne.

Culte dans l'intimité, au domicile mortuaire, à 15 heures 45.

Selon le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil ; ni honneurs, ni fleurs, ni visites.

La Rosiaz, Villa Niou-i-Zella, 21 décembre 1948.

« Certitude ! »

Abonnez-vous au « Nouvelliste »

FIAT 500"B

La voiture de Madame...

Souple, rapide, élégante et menue
la FIAT 500" B
est l'auxiliaire idéale de la femme moderne,

à qui elle rend de précieux services à chaque heure de la journée pour faire ses courses en ville, ses visites, son marché.

La 500" B est avant tout une voiture économique
grâce à son prix très bas et ses frais d'entretien minimes.

Conduite facile...
Grande sécurité...
Parcage aisé...

telles sont les qualités pratiques de la **FIAT 500" B**, parfaite réussite d'une marque dont le nom seul est une garantie.

ELLE PREND PEU DE PLACE DANS LA RUE
ET BEAUCOUP DE PLACE DANS LA VIE

AGENCE OFFICIELLE :

COUTURIER S. A., Sion, Tèl. 2.20.77

Vente et service :
BRIGUE-NATERS : Garage du Simplon, Blatter A.
SIERRE : Garage International, Fam. Pre Trivério.
CRANS-MONTANA : Grand Garage de Crans.
MARTIGNY-VILLE : Garage Balma.
MONTHEY : Garage Armand Galla.
CHARRAT : Garage Georgis Gay.
VIONNAZ : Garage Richoz Georges.

FIAT SUCCÈS MONDIAL CONSTANT

Pour cadeaux

TAPIS DE TABLE
coton lavable, à carreaux fantaisies, teintes assorties

grandeurs :	130 x 170 cm.	90 x 90 cm.
le tapis	**12.60**	**4.25**

COUVERTURE DE VOYAGE
belle qualité supérieure, pure laine, jolie disposition

dimensions	130 x 195 cm.
la pièce	**44.90**

VITRAGES ENCADRES
en tulle coton, avec cordonnet, baigneuses, franges,

grandeurs :	60 x 180 cm.	60 x 150 cm.
	10.-	**7.20**

Comptoir des Tissus
Grand'Place VEVEY Rue du Lac

Arthur Bender
avocat et notaire
MARTIGNY-VILLE
de retour
Reçoit le matin, jusqu'à nouvel avis. Tél. Martigny-Ville 6.11.13 ; Fully dom. 6.30.24

Cinéma **ETOILE**
LE PAYS DU DAUPHIN VERT
MARTIGNY

Vêtements pour hommes
livrées directement par la fabrique de Trun (Grisons) ou par ses succursales de
Zurich, St-Gall, Coire

MAURICE et PIERRE FŒTISCH
6, rue de Bourg, **LAUSANNE**
vous offrent d'occasion :
1 piano à queue Burger et Jacoby
1 piano à queue Steinway
à l'état de neuf
Nombreuses occasions, à partir de Fr. 900.—

A vendre 12 m3 de
fumier
S'adresser Max Chassot, Muraz-Collombey.

A vendre, à **Lausanne,**
Charcuterie-Boucherie
avec immeuble comprenant en outre 1 épicerie, 1 app. de 2 p. et 2 app. de 4 p. Bonne affaire avec place au marché. Nécessaire pour traiter Fr. 58,000.—. Ecrire sous chiffre **PR 25944 L., à Publicitas, Lausanne.**

A vendre
machine à café
marque Wega, contenance 5 litres de café, 7 litres d'eau, en parfait état, prix intéressant. A la même adresse, on prendrait une
FILLE
de 11 à 15 ans, à l'année, pr garder deux enfants. Bons soins et vie de famille.
S'adresser au Nouvelliste sous Z. 6598.

On cherche
PERSONNE
d'un certain âge, de toute confiance, pour tenir un ménage de 2 personnes, sans maîtresse de maison.
S'adresser **par écrit** au Nouvelliste sous Y 6597.

Voiture
Wauxhal, parfait état de marche, à liquider faute de place, prix Fr. 1500.— comptant.
Pour renseignements tél. au No 2.25.83, à Aigle.

BAIGNOIRES
émail, sur pieds et à murer
LAVABOS, BIDETS, W.-C.
CHAUDIERES A LESSIVE
165 litres, à circulation d'eau, galvanisées et en cuivre
COMPTOIR SANITAIRE S. A.
9, rue des Alpes, **GENEVE**
Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

A louer, de suite,
appartement
2 chambres, cuisine, chambre de bain, eau chaude.
S'adresser chez von Burg, Lavey-les-Bains.

---

1 lot habits Carnaval
occasion. Mme Zocca, rue Rousseau 5, Genève.

Jeune homme
est demandé de suite, pour soigner 5 pièces de bétail et aider aux travaux de maison. Bons soins assurés. S'adr. à Louis Gonin, Rest.-Crémerie du Jura, St-Cergue. Téléph. 9.96.31.

Jeune
hollandaise
parlant français, cherche place comme **bonne d'enfants** et **aide au ménage,** dans bonne famille. Entrée début janvier. — S'adresser sous chiffre P. 14701 S. à Publicitas, Sion.

A remettre, cause santé,
alimentation-primeurs
VINS
sur bon passage, à Genève. Mag. d'angle, 3 arcades.
Chiffre d'aff. moyen 500.—. Reprise 32,000.—. **Urgent.**
Ecrire sous chiffre T. 126.609 X. Publicitas, Genève.

Attention au gel!
Appareil à dégeler les conduites d'eau
S'adresser à St-Maurice chez :
V. Brouchoud Tél. 5.43.30 et **Jean Duc** Tél. 5.41.37

---

500 calorifères
à bois, sciure et charbon. Bas prix. Cherchons revendeurs.
A. Chabbey, Charrat. Tél. 6.30.02.

A vendre dans la région de Sierre
maison d'habitation
avec grand dépôt, place (conviendrait spécialement pour entrepreneur, commerce de fruits ou autre dépôt).
Ecrire sous chiffre **140 Publicitas, Sion.**

ESCARGOTS
Je serais encore acheteur d'une centaine de kilos de beaux escargots, aux meilleurs prix.
S. PISTOLETTI, Collombey.

Boucherie Ch valine - Sion
Côtes grasses pr saler Fr 2.60 à Fr. 3.— ; désossées p: saucisses Fr. 3.60, 3.80, 4.— ; morceaux choisis pr salaisons Fr. 4.—, 4.20 à 4.50. Viande hachée Fr. 3.40 ; graisse Fr 3.— le kg. ½ port payé à partir de 5 kg.
Tél. 2.16.09. Appart. 2.23.61

Tombola du Football-Club, Evionnaz
Tirage du 19 décembre
1er prix No 200. 2me prix No 454. 3me prix No 623
4me prix No 268. 5me prix No 1162
Prière de prendre les lots jusqu'au 15 janvier chez M. Robert Gay, Evionnaz.

New - look
C'est, Mesdames, pour faire vos achats, **l'étui à commissions** qui fait fureur en Amérique. Prix Fr. **2.50**
En outre, nous vous offrons 2 étuis « Poivre et sel » richement peint, Fr. **1.50.** Envoi par poste.
Delisle, La Clochette, Le Mont s. Lausanne.